

LA VEGETALISATION EN REGIE DES CIMETIERES DE VALDALLIERE

travaux réalisés :

- 2024 : CHENEDOLLE ; MONTCHAMP ; VASSY (en cours)
- 2023 : LE THEIL BOCAGE ; CHENEDOLLE ;
- 2022 : RULLY ; LE DESERT
- 2021 : PIERRES
- 2020 : LA ROCQUE

Plusieurs préalables

- **La reprise de sépultures et de concessions funéraires ... si nécessité (art 2223 -13 et suivants du CGCT)**

Procédure permettant de relever des tombes « abandonnées » (ou dont l'entretien n'est plus assuré). La procédure initiale (3 ans) a été raccourcie à 1 an. L'intérêt de la procédure étant de « faire de la place » dans la perspective des futures inhumations.

Un point de vigilance : les tombes abandonnées sont souvent celles présentant un intérêt patrimoniale fort. La sauvegarde de ce patrimoine funéraire doit être considéré avant le lancement de la procédure de reprise.

- **La prise en compte des particularités**

Un cimetière ne fait pas l'autre. La taille, la fréquentation du cimetière, détermineront la nature de certains travaux et tout particulièrement le nombre annuel d'inhumations. Le traitement des allées centrales ne sera pas le même si l'on est à moins de 5 inhumations par an ou à plus de 30. Chaque inhumation nécessitera selon les cas l'entrée dans le cimetière d'engins de terrassement, de camions...

- **Respecter les temps forts du cimetière dans la planification des travaux**

La Toussaint, et secondairement les Rameaux ... deux temps forts ou les cimetières « prennent vie », et deux moments où les travaux de végétalisation seront vus... et commentés ! Donc pas de chantier en cours sur ces deux moments et faire en sorte que la végétalisation soit visible à la Toussaint.

- **Associer les agents techniques !**

Dans le cas de travaux en régie cela peut paraître une évidence en matière de réalisation. Cela l'est cependant moins en matière de conception.... Associer les agents au stade de la conception de ces projets de cimetières végétalisés permet :

- Une meilleure pris en compte des contraintes réelle d'entretien
- Une forte implication des agents dans le suivi et l'entretien
- Une meilleure communication auprès de la population : ils deviennent les ambassadeurs de l'opération auprès des usagers lorsqu'ils interviennent, prennent le temps d'expliquer, de collecter les remarques.... Bref une communication pas chère et efficace.
- Une valorisation de leur métier

La réalisation des travaux :

- Les travaux de terrassement :

- Les eaux pluviales : lorsque que les gouttières arrivent en pieds de bâtiment, création d'un réseau pluviale afin d'évacuer les EP en dehors du cimetière.
- Grattage des surfaces afin d'enlever le gravier en place – commencer par les espaces inter tombes et terminer par les allées.
- Mise en forme du terrain : étape essentielle afin de simplifier l'entretien (passage tondeuse ...)

Le traitement des parvis

Le parvis de l'église peut faire l'objet d'un traitement spécifique. Soit parce qu'il constitue une zone de piétement soit parce que ce traitement à une dimension esthétique et de mise en valeur de l'édifice. Les cas que nous avons traités répondent essentiellement à ce deuxième aspect et relèvent du même principe : le réemploi de matériaux

Deux types d'interventions :



- La préparation du sol :

- Décompactage de la surface sur 5 cm (extirpateur) – à ajuster en fonction de la portance du sol
- Ajout de terre végétale : 5 cm
Il est important de phaser ces travaux afin de rendre l'accès toujours possible

- La végétalisation :

- Gazon : mélange Fétuque ovine 60% ; Fétuque rouge semi traçante 30% ; ray grass 10% : mélange adapté à des sols difficiles, pousse lente

- Les vivaces : une implantation en pieds d'église permet de valoriser le bâtiment mais également assainit l'édifice. Les zones d'implantations doivent être appréhendées dans la perspective d'une simplification de l'entretien (passages tondeuse...) ; le choix des vivaces doit tenir compte de la nature du sol ainsi que de la végétation spontanée présente dans le cimetière...et aux alentours
- Les arbres : la plantation d'arbres dans le cimetière est une gageure. Ne pas oublier que les concessions sont des propriétés privées et que les propriétaires (en tout cas les futurs propriétaires ou les descendants) ne voient pas d'un très bon œil les arbres ...et surtout leurs racines. Prévoir des implantations dans des endroits dégagés ou mettre en place des pare racines. Si une opération de reprise de concession est réalisée, prévoir des espaces dédiés (voire en utilisant les caveaux relevés)

Le traitement des espaces inter-tombes :

A l'heure actuelle, à défaut d'entretien des abords immédiats, on engazonne.

Dans nombre de cas les tombes sont entourées de graviers blanc plantés, ou non, de fleurs (ex/pensées). Bien que cet espace ne fasse pas partie de la concession, on ne touche pas aux aménagements réalisés ou entretenus.

Au printemps des tests de végétalisation des inter-tombes seront réalisés dans les premiers cimetières végétalisés avec différentes espèces tapissantes : Herniara Glabra ; Thymus x Citriodorus (thym citron), sédum... Ces tests nous permettront d'affiner nos choix en fonction des contraintes d'entretien observées.

Le déphasage du traitement des inter tombes avec des plantes tapissantes est intentionnel. Il nous paraît nécessaire de laisser un temps d'acceptation suite à la phase initiale de travaux.

- **Le mobilier :**

- D'un espace uniquement lié au recueil (essentiellement deux fois par an), le cimetière prend la forme d'un parc sujet à la promenade. Il est donc nécessaire d'accompagner cette évolution par l'implantation de mobilier (notamment des bancs). Dans notre cas, le réemploi est privilégié dans la conception de ce mobilier (pas d'achat) : bancs sculptés à la tronçonneuse dans des troncs récupérés lors d'abattages ; granits récupérés lors de la reprise de concessions...



La planification des travaux :

En prenant en perspective l'objectif de résultat à la Toussaint, l'idéal est de semer en septembre (avantages : la terre étant chaude la reprise des semis est meilleure, moins d'adventices que lors d'un semis au printemps)

Il est donc nécessaire d'organiser les travaux de terrassement et de mise en forme du terrain avant septembre

L'entretien :

- **Les cimetières végétalisés : un entretien mieux maîtrisé...**

De manière assez surprenante, le comparatif en matière d'entretien constaté entre cimetières végétalisés et non végétalisés est en faveur des cimetières végétalisés. Sur l'été 2023 la moyenne des interventions était la suivante :

- Cimetières non végétalisés : 2 semaines entre les interventions
- Cimetières végétalisés : 3 semaines entre les interventions.

(sur les cimetières réalisés : 5 interventions annuelles)

Une des raisons avancées : dans les cimetières non végétalisés, la présence de grandes herbes parmi les graviers est plus difficilement tolérable (impression d'abandon) que dans un espace entièrement végétalisé.

Il est également à noter que l'entretien des cimetières végétalisés s'avère moins pénible et plus valorisant pour les équipes techniques.

- **... avec un équipement adapté**

La collectivité a investi dans :

- Des tondeuses petites largeur (permet d'accéder à des espaces exigües) et mulching (simplifie l'entretien)
- Des débroussailleuses électriques à vitesse variables : limite les projections sur les tombes

Le coût :

Le cimetière de RULLY (2 370 m²)

	Fournitures	location	Main d'oeuvre
Réalisation réseau pluvial	1 199,46 € TTC	623,47 € TTC (minipelle)	3 jours x 2 agents
Grattage graviers à la mini pelle + mise en forme			2 jours x 3 agents
Grattage manuel inter-tombes +			10 jours x 6 agents

apport de terre + semis			
Végétalisation	240 € TTC (semences)		
	108 € TTC (vivaces)		
	130 € TTC (13 poiriers)		
Total	1 677,46 € TTC	623,47 € TTc	
		2 300,93 € TTC	15 jours de travaux mobilisant 2 à 6 agents

Le cimetière de LE THEIL BOCAGE (3 300 m²)

	Fournitures	location	Main d'oeuvre
Réalisation réseau pluvial	1 618,41 € TTC	493,18 €TTTC (mini pelle)	4 jours x 2,5 agents
Grattage graviers à la mini pelle + mise en forme		370,63 €TTTC (mini pelle)	3 jours x 2 agents
Grattage manuel inter-tombes			5 jours x 3 agents
Apport de terre + semis			9 jours x 5 agents
Végétalisation	320 €TTTC (semences)		
	174,60 € TTC (vivaces)		
	20 € TTC (2 Rosiers grimpants)		
	180 €TTTC (18 grimpants sur clôture)		
	60 €TTTC (3 tilleuls)		
Total	2 373,01 € TTC	863,81 €TTTC	
		3 236,82 € TTC	21 jours de travaux mobilisant 2 à 5 agents

